

Syndicalement vôtre

SE Syndicat de l'Enseignement
OM de l'Ouest de Montréal

En route vers le bilan de la Vision 2025



MOBILISATION ET MODERNISATION

Par David Hamel, président

Précédemment, j'ai eu l'occasion de vous informer que la négociation nationale de notre convention collective constitue l'un des trois axes d'action prioritaires au SEOM. Nos équipes se joignent à vous sur le terrain pour appuyer les actions de mobilisation syndicales organisées par la FAE. Nous prenons à cœur chaque opportunité d'exprimer notre soutien à la cause, tout en prenant plaisir à vous côtoyer et apprendre à mieux vous connaître. Nous devons poursuivre le déploiement de ces moyens de pression jusqu'à ce que nous n'ayons plus le choix d'opérationnaliser la GGI. L'application des moyens de pression a un impact significatif sur lequel les directions s'appuient pour en faire rapport aux tables de négociation à Québec. L'objectif est clair : obtenir une entente de principe satisfaisante avec des gains significatifs pour les enseignantes et enseignants de la FAE!



DANS CE NUMÉRO

- 03 POINT SUR LA NÉGO EN COURS
- 05 PROJET DE LOI 23
- 07 YVES PARENTEAU : UNE CARRIÈRE DE DÉVOUEMENT SYNDICAL

MOBILISATION ET MODERNISATION

En parallèle aux efforts déployés lors des actions de mobilisation, nous sommes également fiers de contribuer cette année encore à la modernisation de notre syndicat. Plusieurs projets en cours cherchent à mieux vous soutenir dans votre réalité quotidienne. Pour nous, au SEOM, bien vous représenter signifie d'abord de vous entendre. Nous souhaitons faciliter davantage votre prise de parole dans les différentes instances. Nous considérons notre rôle comme un amplificateur de vos voix. C'est pourquoi nos démarches auprès du gouvernement, du Centre de services scolaire et de la FAE visent à exprimer ce que vous nous avez confié, plutôt que de l'imaginer.



Le lundi 25 septembre, des représentants du SEOM ont joint une quarantaine d'enseignantes et enseignants militants de la FAE pour visiter les bureaux de la Fédération des centres de services scolaires, à Québec.

Il est également de notre devoir de vous offrir une expertise chevronnée lorsque vous faites appel à nous individuellement. Nous veillons à ce que les personnes que vous côtoyez au SEOM soient les mieux placées pour vous soutenir.

L'objectif est clair : obtenir une entente de principe satisfaisante avec des gains significatifs pour les enseignantes et enseignants de la FAE!

Finalement, plusieurs autres initiatives organisationnelles sont en cours pour répondre encore plus efficacement à vos besoins. On parle notamment de l'optimisation du site web pour une navigation plus fluide et intuitive afin que vous puissiez retrouver plus facilement les ressources et fiches, ainsi que des mesures pour renforcer la protection de vos données personnelles.

Cette année marque également la conclusion de notre programme Vision 2025. Nous prendrons le temps et le recul nécessaires pour dresser un bilan de notre contribution des cinq dernières années que nous partagerons avec vous cet hiver. Les rencontres et les échanges que nous avons eus avec vous depuis septembre nourriront nos projets pour l'avenir. En effet, dès le printemps, nous vous ferons part de notre projet pour une Vision 2030 qui s'inscrit dans la continuité d'une qualité de service et une place de choix dans vos vies!

Photos : FAE



Point sur la négo en cours

LES POURPARLERS S'INTENSIFIENT



Par Simon-Pierre Hébert
Vice-président aux relations du travail

Par Sophie Milot
Vice-présidente à la vie syndicale

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne disposons d'aucune nouveauté à vous transmettre et ce n'est pas parce qu'il ne se passe rien aux tables de négociation ou que la FAE se tourne les pouces.

Au contraire, les rencontres se poursuivent et les pourparlers se sont intensifiés au fil des semaines. Toutefois, comme à chaque négociation, les discussions menées entre les hauts dirigeants demeurent confidentielles. Nous en apprendrons peut-être davantage lors du prochain dépôt des offres patronales.



La sortie médiatique de la FAE annonçant [la priorisation des demandes syndicales](#) en a surpris plusieurs. Bien que la façon de procéder diffère des rondes de négociation précédentes, il n'en demeure pas moins que cette étape a lieu durant chaque cycle, et ce, dans le respect des règles établies et

régies par le règlement de la négociation nationale et les statuts de la FAE. Comme chacune et chacun d'entre vous, nous souhaitons une réelle amélioration de nos conditions de travail et croyons à nos revendications légitimes. Cependant, en cours de route, une priorité peut s'attarder sur les axes où les représentants à la table de négociation ont le plus de chances d'obtenir des gains pour l'ensemble des enseignantes et enseignants. La priorisation des demandes ne signifie pas qu'il y a moins de problématiques de réglées. La priorisation fait en sorte que les moyens pour régler les problématiques sont moindres.

Qu'en est-il du mandat de grève générale illimitée (GGI)?

L'ensemble des syndicats affiliés détient maintenant le mandat reçu par ses membres pour entreprendre une grève générale illimitée au moment jugé opportun par le Conseil fédératif de négociation. Est-ce à dire que nous irons nécessairement en GGI? Non. Cela veut dire que si les discussions stagnent ou si le gouvernement s'oppose à toute concession envers nos demandes syndicales, le Conseil fédératif de négociation pourrait mandater tous les syndicats affiliés pour annoncer

Point sur la négo en cours — suite

au Ministère du travail et aux employeurs concernés le déclenchement de la grève sept jours francs plus tard. En effet, selon la *Loi sur la négociation dans le secteur public et parapublic*, contrairement au secteur privé, le syndicat doit notifier un déclenchement d'arrêt de travail sept jours francs à l'avance.

L'automne s'annonce mouvementé et riche en rebondissements.

Le SEOM mettra les bouchées doubles pour diffuser rapidement les informations qu'il est autorisé à relayer. Pour vous tenir au courant de tout, restez à l'affût de nos publications (Syndicalement Vôtre, Le Point de Départ, courriels et réseaux sociaux), mais participez aussi à nos instances locales. Des assemblées générales seront convoquées à des moments opportuns, mais les rencontres du Conseil des personnes déléguées joueront un rôle stratégique.

Sachez que selon les statuts du SEOM, dans un contexte de négociation, une assemblée générale peut être convoquée jusqu'à 10 heures avant sa tenue pour une urgence.

L'équipe du SEOM ne pourra se déplacer dans tous les établissements pour informer les membres de chaque étape de la négo. C'est pourquoi les personnes déléguées doivent agir en porte-voix pour relayer l'information dans les différents milieux.

Les réseaux sociaux et les publications écrites constituent des formes de diffusion d'information, mais pour éviter de nuire aux stratégies de négociation, ces médias ne contiennent pas tout. Si vous n'avez pas élu d'équipe syndicale, vous avez encore le temps.



Vous pouvez consulter la fiche syndicale [Élection de l'équipe syndicale](#) pour vous aider.

Une rencontre d'information sur les moyens de pression en cours destinée aux personnes déléguées (officielles et substituts) des établissements est prévue le mercredi 18 octobre à 18 h en mode virtuel. La date reste provisoire, car l'horaire du Comité exécutif peut changer à tout moment, à cause de la convocation d'instances nationales en lien avec la négociation. Les modalités d'inscription à cette soirée d'information seront transmises ultérieurement dans nos communications.

Dans un autre ordre d'idées, si vous désirez recevoir plus de matériel de visibilité (affiches, bannières, lanières, autocollants, etc.), écrivez un courriel à webinfo@seom.qc.ca et indiquez la quantité de chaque matériel voulu. Par la suite, un membre de l'équipe vous renseignera sur les outils dont nous disposons. Viser toujours plus haut!



Le projet de loi 23 DE GRANDS CHANGEMENTS QUI SONT LOIN DE FAIRE L'UNANIMITÉ

Par Simon Séguin
Vice-président à la vie professionnelle

Lors du Conseil des personnes déléguées du 6 juin dernier, ma collègue Nathalie Bouchard et moi présentions le PL-23, le nouvel amendement à la Loi sur l'instruction publique. Je vous laisse la joie de le lire en entier, mais en voici les grandes lignes.

La formation continue

Le ministre aimerait encadrer les modalités et les conditions de la formation continue. Il pourrait déléguer ce pouvoir à d'autres, comme à son Institut national de l'excellence en éducation.

La nomination des directions générales des Centres de services scolaires

Après recommandation du ministre, le gouvernement nommerait toutes les directions générales pour un mandat d'au plus cinq ans. Ces « marionnettes » auraient assurément une plus grande reddition de comptes à faire et seraient chapeautées par une entente de gestion et d'imputabilité liant le ministre au CSS. Évidemment, nous pourrions nous attendre à un renforcement de la gestion axée sur les résultats.

L'enseignement à distance

On parle surtout ici de l'enseignement à distance pour des élèves incapables de se rendre à l'école, mais aussi de situations exceptionnelles ou imprévisibles. Pour le moment, rien dans la nouvelle loi ne viendrait protéger l'identité numérique et les données à caractère personnel ainsi que le droit à la vie privée et à la dignité des enseignantes et enseignants.

Institut national de l'excellence en éducation

L'institut aurait pour mission de promouvoir l'excellence des services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Il exercerait son rôle dans le respect des valeurs de rigueur, d'objectivité, de transparence ainsi que de coopération avec les organismes qui pourraient y contribuer.



En réaction à la commission parlementaire, la FAE déposait son mémoire le 2 juin dernier en manifestant devant l'Assemblée nationale - Photo de la FAE

Plus particulièrement, la mission de l'institut consisterait à :

1. Décider, en concertation avec le ministre et les intervenants du système scolaire, des sujets prioritaires qui profiteraient de ses travaux;
2. Dresser et maintenir à jour une synthèse des connaissances scientifiques disponibles, au Québec et ailleurs, concernant la réussite éducative et le bien-être des élèves;
3. Déterminer les meilleures pratiques, élaborer et mettre à jour des recommandations, diffuser celles-ci aux intervenants du système d'éducation et les rendre publiques, accompagnées de leurs justifications et les informations utilisées pour leur élaboration;

Le projet de loi 23 - suite

4. Favoriser l'application de ses recommandations, principalement par le développement et la diffusion d'activités de formation pratique, notamment au bénéfice du personnel scolaire, ou d'autres outils de transfert de connaissances qui promeuvent les pratiques et méthodes pédagogiques jugées efficaces par la recherche scientifique;
5. Contribuer à la formation du personnel scolaire et à l'accompagnement de celui-ci;
6. Rédiger, lorsque le ministre le lui demanderait, un avis sur la définition des compétences attendues des enseignantes et enseignants à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire ou secondaire aux fins de l'obtention d'une autorisation d'enseigner;
7. Formuler, lorsque le ministre lui en ferait la demande, un avis sur les programmes de formation à l'enseignement touchant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire;
8. Procéder, conformément au règlement pris en application de l'article 457 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), à la reconnaissance du contenu de certaines activités de formation continue;
9. Conseiller le ministre sur toute question relative à l'éducation et, à cette fin, produire un rapport au moins tous les deux ans sur l'état et les besoins de l'éducation;
10. Exécuter tout autre mandat que lui confie le ministre.

Autres modifications à la Loi sur l'instruction publique (LIP)

- Possibilité de tenir des rencontres du Conseil d'établissement en virtuel;
- Transférer des renseignements d'un élève vers un organisme ou un établissement privé;

- Possibilité d'offrir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) et de créer des classes spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les écoles proposant des projets pédagogiques particuliers.



Groupe de manifestantes et manifestants le 2 juin dernier - Photo de la FAE

En opposition au projet de loi, la FAE a produit un [mémoire](#) et s'est rendue en commission parlementaire dans le but d'expliquer la position des enseignantes et des enseignants qu'elle représente.

Le lundi 11 septembre, j'ai eu la chance d'assister au lancement du livre [Le PL 23 et l'INEE : excellence ou standardisation en éducation?](#) Cet ouvrage évolutif et ouvert, accessible et écrit par plusieurs sommités du monde de l'éducation, se veut une réponse franche au projet de loi 23. À la suite de la parution du livre, une [lettre](#) destinée aux enseignantes et aux enseignants concernant le PL-23 a été émise. Prenez une minute pour la lire!

Les services juridiques de la FAE étudient actuellement les recours légaux possibles contre le projet de loi 23, comme il a été présenté au printemps dernier. Toutefois, certains ajouts ou modifications pourraient y avoir été apportés depuis, pour donner suite à la commission parlementaire.

Le sujet du projet de loi 23 se retrouve à l'ordre du jour des travaux parlementaires. Le SEOM suit le dossier de près et continuera de vous informer de tous les développements.

Une retraite bien méritée

YVES PARENTEAU : HOMMAGE À UNE CARRIÈRE DE DÉVOUEMENT SYNDICAL



Après plus de plus de 40 ans de dévouement syndical, nous soulignons le départ à la retraite de notre collègue, Yves Parenteau. Nous avons recueilli les mots de quelques-uns de ses collègues pour rendre hommage à son rôle exceptionnel en tant que professionnel et acteur clé du milieu syndical. Laissons-les transmettre leurs vœux pour sa retraite bien méritée.

Quand je suis arrivée aux services des communications à l'Alliance, Yves m'a accueillie chaleureusement, il est devenu un complice au travail et m'a montré les valeurs du syndicalisme. Avec toute son humanité, nous avons aussi beaucoup échangé sur nos enfants, le football... et Laurent Duvernay-Tardif.

Yves, je te souhaite maintenant de prendre du temps pour toi, avec ta fille et ta petite-fille. Bonne retraite !

Annie Favreau

Cher Yves,

Merci pour ta patience à mon égard. Une nouvelle entrée en poste apporte son lot de défis et de recherche d'informations. Comme tu me l'as dit à quelques reprises «J'ai eu plusieurs Sophie avant toi. Inquiète-toi pas!». Merci pour ton fervent militantisme et pour ta passion à défendre la cause enseignante.

Bonne retraite,

Sophie Milot

Cher Yves,

Je te remercie pour tes conseils, pour tes explications, mais surtout pour toute l'aide que tu m'as apportée à mon arrivée au SEOM, moi qui ne connaissais rien d'un syndicat. Profite de ton temps libre et si l'ennui te prend, verse-toi un verre de Radoune... pense à MFiles, ça va passer.

Bonne retraite collègue,

Julie

Une des joies d'avoir plus de 60 ans, c'est d'avoir pu vivre, militer et grandir avec Yves Parenteau. Compagnon fidèle de toutes les luttes, communicateur prodigieux et rigoureux au carnet d'adresses fourni, aux contacts multiples dans tous les domaines et homme d'une solidarité à toute épreuve. Ma chance à moi, c'est de m'en être fait un vieil ami! Bienvenue dans les joies de la retraite camarade!

Caroline Proulx-Trottier

YVES PARENTEAU : HOMMAGE À UNE CARRIÈRE DE DÉVOUEMENT SYNDICAL

Cher ami et camarade,

En ce jour de ton départ à la retraite, je voulais te remercier pour ton engagement sans faille en tant que militant syndical. Ton dévouement a fait une réelle différence dans la vie des travailleuses et travailleurs. Ta passion, ta compassion et ton leadership resteront à jamais gravés dans ma mémoire. Profite de ta retraite bien méritée, tout en sachant que ton héritage inspirera les générations futures. Merci pour tout.

Avec gratitude et amitié,

Marc Larouche

Les profs de Montréal ont eu la chance d'avoir quelqu'un à leur écoute et derrière tous leurs combats. Ton engagement a su laisser sa marque, notamment au regard de la crédibilité du discours du syndicalisme enseignant. Bonne continuité dans ton militantisme, camarade.

Alexis Richard

Merci de m'avoir partagé ta passion pour le militantisme, merci d'avoir pris le temps de m'accompagner dans mon cheminement syndical, et surtout, merci pour tes précieux conseils. Je te souhaite une retraite à ta mesure, camarade!

Martin LeClerc

Merci Yves pour ta contribution inestimable au syndicalisme enseignant. Ton engagement en faveur de la cause enseignante, ainsi que de l'école publique et de l'école montréalaise a laissé une empreinte indélébile au sein de l'Alliance. Sur une note plus personnelle, je tiens également à te remercier pour ton accueil chaleureux à mon arrivée à l'Alliance. Ce fut précieux. Je te souhaite une retraite heureuse, entouré de tes proches.

Catherine Beauvais-St-Pierre xxx

Mon cher Yves,

Tu as guidé mes premiers pas dans l'univers médiatique. Militant convaincu, tu n'avais pas ton pareil pour argumenter et contribuer à pousser plus loin les réflexions. Nous avons eu des échanges animés, nous nous sommes indignés ensemble à moult occasions. Je te souhaite la plus belle des retraites, emplies de projets personnels stimulants et de temps passé avec les personnes que tu chéris. Ce n'est pas la fin, mais le début d'une nouvelle étape. Que celle-ci te soit douce!

Profite de tout ce qui s'offrira de bon,

Mélanie Hubert

Le Conseil central du Montréal métropolitain – CSN souhaite souligner le départ à la retraite d'Yves Parenteau – même si nous doutons fort qu'il sera capable de vivre une simple vie de retraité. Quelque chose nous laisse croire qu'il trouvera le moyen de rester occupé et de contribuer à la lutte syndicale et sociale qu'il a menée toute sa vie.

Au fil des années et des décennies, Yves a été une figure incontournable du milieu syndical. Son énergie et son intelligence stratégique, la force de ses convictions et son dévouement à la cause en ont fait un allié redoutable – dans tous les sens du terme !

Avec son départ, nous perdons un camarade avec qui nous travaillons depuis des décennies au sein du Comité intersyndical du Montréal métropolitain et qui portait la mémoire ainsi que les traditions de cette organisation essentielle de la vie syndicale régionale. Le CIMM a grandement bénéficié de sa présence et de son travail, ce pourquoi nous ne le remercierons jamais assez.

Bonne retraite Yves, nous demeurons persuadés que nous te retrouverons bientôt dans la rue pour faire avancer la cause de la classe ouvrière. Solidarité !

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

FORMATIONS SYNDICALES À VENIR



Voici un tableau des formations syndicales pour l'année scolaire 2023-2024. Visitez notre [site internet](#) pour vous inscrire.

DATE	HEURE	FORMATION	MODE
18 octobre 2023	13 h 30 à 16 h 30	Les mesures budgétaires	Au bureau
1 novembre 2023	17 h à 19 h	Les mesures budgétaires	En virtuel
23 octobre 2023	17 h à 19 h	Nouveaux membres	Au bureau
30 octobre 2023	17 h à 19 h	Nouveaux membres	En virtuel
7 décembre 2023	13 h 30 à 16 h 30	Comité EHDAA à l'école	Au bureau
7 décembre 2023	17 h à 19 h	Comité EHDAA à l'école	En virtuel
16 janvier 2024	13 h 30 à 16 h 30	ILP	Au bureau
23 janvier 2024	17 h à 19 h	ILP	En virtuel
Mai 2024	17 h à 19 h	Sécurité d'emploi – précaires	En virtuel
Sur demande	Libération 1 période/ens. CPEE	CPEE - Tous les secteurs	

Rédaction : David Hamel, Sophie Milot, Simon-Pierre Hébert, Simon Séguin et Sarah Brabant

Édition : Sarah Brabant

Révision linguistique et mise en page : Julie Denis

Le *Syndicalement* vôtre est une publication numérique diffusée par courriel aux membres du SEOM.

La reproduction et la rediffusion du *Syndicalement* vôtre sont encouragées avec la mention de la source.

Une production du Service des communications du SEOM | 29 septembre 2023

**Syndicat de l'Enseignement
de l'Ouest de Montréal**

4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Tél. : 514 637-3548 Fax : 514 637-0000
www.seom.qc.ca | webinfo@seom.qc.ca

SEOM Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal